

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Prestations réalisées par l'atelier de moulage - Encaissement et réaffectation de recettes

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'atelier de moulage et de restauration de mosaïques ayant été sollicité pour sa spécificité et sa compétence particulière, au cours de l'été 2000, sur le chantier de fouilles archéologiques du Palais de Justice à Besançon, ses agents ont effectué le travail de dépose de deux mosaïques qui avaient été découvertes sur le chantier. Le montant de la prestation est de 57 600 F (8 781,06 £) qui ont été facturés à l'Association Française pour les Fouilles Archéologiques (AFAN).

A la même époque avait lieu au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie le montage de l'exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté» auquel participaient les 3 agents de l'atelier de moulage. Pour les remplacer, il a dû être fait appel à une entreprise privée qui a été rétribuée sur le budget dépenses du musée.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'encaissement et la réaffectation de cette somme par décision modificative au budget de l'exercice courant :

- en recettes sur le 92.322.7088.52010
- en dépenses sur le 92.322.6068.52010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.